

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

05 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CONVERT Sylvain - CREBESSEGUES Etienne - DANH-NGHET Stéphanie - FLAMANT Patrick - FRANCHELLIN Jean-Claude - GABEURE Martine - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSE Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle - WACHOWIAK Edmond.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Secrétaire de séance : Sylvain CONVERT

Date de convocation : 25 avril 2014

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 12 mai 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le

Le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H00

I – COMMISSIONS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX –

Le maire invite les conseillers à prendre connaissance des commissions des syndicats intercommunaux énumérés ci-dessous. Elle précise que les délégués nommés seront les représentants de la commune auprès de ces instances. La fréquence des réunions varie selon les syndicats.

Un syndicat intercommunal est un établissement public de coopération intercommunale organisé en vue de coopérer sur des services d'intérêt intercommunal. Doté d'une structure propre gérée de façon indépendante il est régi par des règlements et lois qui en fixent les cadres juridiques et réglementaires (statuts).

Les compétences des syndicats sont généralement liées à des activités en réseaux, comme la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMND), la distribution d'énergie (SEDI), la distribution et le traitement de l'eau (SIEPC),

Le maire propose la répartition suivante :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) (3+3)	RUIZ Gérard	FRANCHELLIN Jean-Claude
	PARISSE Thomas	JACQUIER Habiba
	WACHOWIAK Edmond	CONVERT Sylvain
Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) (2+2)	BERTHELOT Jean-Pierre	RUIZ Gérard
	PARISSE Thomas	FLAMANT Patrick
Collège de Montalieu (Syndicat du Gymnase) (2+2)	GABEURE Martine	JULIEN Virginie
	DANH-NGHET Stéphanie	GOULAUX Sandra
Lycée Pont de Chéruy (La Pléiade)(2+2)	GABEURE Martine	CREBESSEGUES Etienne
	DANH-NGHET Stéphanie	TORRES Gaëlle
Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND) (Interlocuteurs commune uniquement)	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	
Comité Local d'Information (CLI)- C.N.P.E. BUGEY)	BERTHELOT Jean-Pierre	FLAMANT Patrick
SECURITE ROUTIERE ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS	CREBESSEGUES Etienne	CONVERT Sylvain
Comité Local d'Information et de Surveillance (CLIS) – SOCIETE TREDI	FLAMANT Patrick	BERTHELOT Jean-Pierre
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)	BERTHELOT Jean-Pierre	GABEURE Martine
Interlocuteur Agence Régionale de Santé (ARS) – Ambroisie	CONVERT Sylvain	
Correspondant Défense	WACHOWIAK Edmond	
Commission départementale d'aménagement commercial	GABEURE Martine	GOULAUX Sandra
SIVU Crémieu	GABEURE Martine	BERTHELOT Jean-Pierre

Après délibération, le conseil municipal le conseil municipal valide les délégués titulaires et suppléants des commissions et syndicats intercommunaux pré-cités.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMMISSIONS CCIC

Suite à la délibération prise par les conseillers communautaires lors du conseil communautaire du 17 avril dernier, il a été décidé de créer 9 commissions de travail au sein de la CCIC. Les élus de la commune se sont réunis le 28 avril dernier pour définir les délégués de chacune d'elles, à savoir :

Communauté de Communes de l'Isle Crémieu	Délégués titulaires
Conseil Communautaire	GABEURE Martine BERTHELOT Jean-Pierre

Commissions communautaires	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Aménagement espace politique logement	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	CONVERT Sylvain
Action Sociale	GABEURE Martine	DANH-NGHET Stéphanie
Développement économique	BERTHELOT Jean-Pierre	FRANCHELLIN Jean-Claude
Prospective et communication	GOULAUX Sandra	TORRES Gaëlle
Voirie et mobilité	RUIZ Gérard	JULIEN Virginie
Culture, Patrimoine et tourisme	GABEURE Martine	CREBESSEGUES Etienne
Environnement	RUIZ Gérard	FLAMANT Patrick
Finance, Transfert de charges et Administration générale	BERTHELOT Jean-Pierre	PARISSE Thomas
Accessibilité	WACHOWIAK Edmond	JACQUIER Habiba

II – SUBVENTIONS

1 - ADMR

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural intervient auprès des personnes qui ne peuvent pas, même temporairement, effectuer les tâches de la vie courante. Ceci participe au maintien des personnes à leur domicile. Sur la commune de La Balme Les Grottes, Madame PASSAL assure le relais des services ADMR. Chaque année la commune attribue une subvention pour participer aux charges de l'association, mais sans véritable base de calcul.

Le maire rappelle la délibération du 06/07/2010 décidant d'attribuer une subvention de 0,25€ de l'heure au vu de l'état annuel qui est transmis par l'ADMR, et ce jusqu'à révocation de la convention de 2009.

Il précise, à titre d'information, que 2017 heures de travail ont été effectuées par l'association durant l'année 2013, soit une subvention 504.25€.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention conforme à la convention de 2010, à savoir 504.25€ pour l'année 2014.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 – COMITE DES FETES – FEU D'ARTIFICE

Le maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le Comité des Fêtes organise un feu d'artifice pour le compte de la commune. Elle précise que le comité des fêtes ne demande pas de subvention municipale. Comme cela se pratique depuis plusieurs années, le Maire suggère au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, correspondant au montant des frais de pyrotechnie et de gardiennage.

Pour 2014, le montant global d'après les devis fournis est d'environ 7350€.

Après délibération, le conseil municipal décide une subvention de 7350€ au comité des fêtes pour l'année 2014.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

III – TRAVAUX SALLE DES FETES

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser rapidement des travaux de remise en conformité du toit de la salle des fêtes. Une fuite persiste et devient de plus en plus importante à chaque intempérie.

Elle précise que l'ancien conseil municipal a prévu au budget un crédit de 110 000€ pour la réalisation des travaux et 9 000€ pour l'étude.

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint prend la parole pour détailler la partie administrative du dossier.

Dans un premier temps il sera nécessaire de lancer une consultation auprès de cabinets d'étude pour étudier la faisabilité du projet.

Par la suite un marché public sera mis en place pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. Le marché public se fera avec l'aide de la CCIC, sachant que cette démarche est très complexe.

Le maire demande aux élus de se positionner sur la volonté de la réalisation de ce projet. Elle précise que s'ils décident de lancer la procédure administrative de ce projet ils seront amenés à délibérer par la suite sur le coût de la mission de maîtrise d'œuvre et de la réalisation des travaux, à la suite respectivement de la consultation et du marché public.

Après délibération, le conseil municipal demande au maire et aux adjoints de faire le nécessaire pour lancer une consultation auprès de cabinets d'étude pour étudier la faisabilité du projet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

IV – SANITAIRE JONCTION PLACE PITION / PLACE DE LA MAIRIE

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un sanitaire public sur la Place du Colonel Pition/Place de la Mairie.

En effet, lors des travaux de jonction l'ancien sanitaire a été détruit de part son insalubrité.

En tant que village touristique la commune se doit de mettre à disposition cette commodité.

Elle précise que l'ancien conseil municipal a prévu au budget un crédit de 65 000€ pour la mise en place de ce sanitaire et qu'une subvention d'environ 12 000€ serait attribuée à la commune.

Le maire demande aux élus de se positionner sur la volonté de la réalisation de ce projet. Elle précise qu'après réception des différents devis ils devront à nouveau se positionner et donc délibérer.

Après concertation, le conseil municipal demande au maire de lancer une consultation pour la mise en place d'un sanitaire public Place du Colonel Pition/Place de la Mairie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 5

V – ENQUETES PUBLIQUES

1 - Installation classée – SOCIETE BIO ENERGIE RHONE

Le maire informe les conseillers qu'une demande d'autorisation en vue d'exploiter une plate-forme de méthanisation à Colombier-Saugnieu a été déposée par la Société Bio Energie Rhône.

Cette demande d'autorisation est soumise à une enquête publique qui s'est tenue du 24 mars 2014 au 24 avril 2014.

Le conseil municipal doit délibérer dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre, soit avant le 10 mai 2014.

N'ayant pas eu le temps matériel d'étudier le dossier, le maire propose de délibérer en ce sens, soit s'abstenir sur le projet.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis sur ce dossier et donc de s'abstenir.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - SAS PANAVI

La SAS Panavi a déposé une demande d'autorisation visée par le Code de l'Environnement, en vu d'exploiter une installation de fabrication de pain et de pâtisserie fraîche à Saint-Vulbas.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 29 avril au 28 mai 2014 inclus. Le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, accompagné du dossier de la demande d'autorisation est ouvert durant cette période à la mairie de Saint Vulbas.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur ce dossier, par délibération entre le 29 avril et le 12 juin 2014.

Gérard RUIZ, 3ème Adjoint au Maire a rencontré le responsable de la SAS PANAVI pour se faire expliquer plus en détail le projet et desceller les éventuels risques encourus par l'exploitation de cette installation.

Il s'avère que le dossier présenté à l'enquête n'amène pas de remarque particulière.

Après délibération, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation visée par le Code de l'Environnement, en vu d'exploiter une installation de fabrication de pain et de pâtisserie fraîche à Saint-Vulbas.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Achat de deux téléphones portables

Afin de répondre aux urgences des week-ends, jours fériés et périodes hors heures ouvrables, une astreinte a été mise en place et elle sera tenue respectivement par le maire et les adjoints. L'achat d'un téléphone est donc prévu, ce qui permettra de diffuser un numéro unique aux balmolans.

D'autre part, il a été constaté qu'aucun moyen de communication n'existait entre la mairie et les agents communaux. Afin de répondre aux aléas quotidiens, un second téléphone sera donc acquis et mis à disposition du service technique.

2. La Gazette

Chez les Balmolans... 4 fois par an. Les Balmolans découvriront très prochainement « la gazette de la Balme » dans leurs boîtes aux lettres.

Ce journal communal, réalisé par la commission animation, comportera plusieurs rubriques : informations pratiques, vie de la commune, agenda, portraits de différents acteurs de la commune, ...

Afin de développer cette gazette, apporter des idées ou réaliser des mini-reportages, une adresse mail est mise à disposition des Balmolans et Balmolans : gazette.labalme@gmail.com

3. Poteau France Telecom – Hameau de La Brosse

Le 12 avril dernier, à la suite d'un incident provoqué par un agriculteur, le réseau France Telecom a été considérablement endommagé entraînant des coupures de réseau, au niveau de la Route Départementale 65H au Hameau de La Brosse. Le lundi 14 avril la commune a contacté le correspondant collectivité locale, pour l'informer de la dangerosité de la situation avec photographie à l'appui.

Après plusieurs mails, appels et lettres recommandées auprès des différents services de France Telecom, il s'avère que la situation est maintenant rétablie.

4. Visite de la DDEN

Courant avril, la Direction de l'Education Nationale s'est rendue au groupe scolaire, comme chaque année.

La visite s'est avérée concluante. Deux préconisations sont ressorties de cette visite :

1. Traiter le problème d'odeur persistant des sanitaires de la maternelle (problème de canalisation).
2. Prévoir un éventuel décalage au repas (2 services) car l'ambiance est beaucoup bruyante. La moyenne d'enfants par repas est de 70.

5. Litige Monsieur et Madame DUBOIS DENDIEN

Le maire informe le Conseil Municipal de l'accord d'un un permis construire référencé PC 0380261120004 à Madame et Monsieur MULA Philippe pour la création d'un salon de coiffure, le 21/07/2011.

Monsieur BUONO et Madame DUBOISDENDIEN, représentés par Maître FIAT, voisins de Monsieur et Madame MULA Philippe, ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif remettant en cause l'accord.

Après plusieurs mois de procédure, le Tribunal Administratif a débouté les requérants au profit de Monsieur et Madame MULA lors du jugement du 20 février dernier.

La commune a reçu le 22 avril dernier un courrier de la partie adverse nous notifiant de la requête d'appel adressée à la Cour Administrative d'Appel de Lyon, tendant l'annulation du jugement rendu par le Tribunal Administratif.

Après renseignement, la commune doit désigner un avocat pour se faire représenter durant cette nouvelle procédure.

Les honoraires de l'avocat seront pris en charge par notre protection juridique contractée après de la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Le mairie propose de solliciter Maître Mouronvalle, qui a représenté la commune auprès du Tribunal Administratif.

Après concertation, le conseil municipal demande au maire de faire le nécessaire auprès de Groupama, de Maître Mouronvalle et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6. Projet bâtiment communal Place du Colonel Pition

Le maire rappelle aux conseillers que la commune possède des locaux inhabités, situés Place du Colonel Pition. Elle propose donc à l'assemblée de réfléchir sur des éventuels projets qui pourront être débattus lors des prochains conseils municipaux.

7. Transfert de l'Agence Postale Communale et modification permanences Mairie

Le maire informe l'assemblée que l'Agence Postale Communale (APC) est opérationnelle depuis ce jour, le 05 mai 2014 suite à son transfert en mairie.

Les horaires des permanences de la mairie et de l'APC sont donc les suivantes :

Lundi :	14h30 à 17h45
Mardi :	09h00 à 12h00
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	09h00 à 12h00
Vendredi	14h45 à 19h00

8. Urbanisme – Projet de construction sur parcelle du bâtiment cadastré AC 248 (ancienne Légion)

Le projet refusé pour des raisons purement administratives en mai 2013 (emplacement réservé) sera à nouveau présenté durant le mois d'août, suite à la levée de cet emplacement réservé par le mandat précédent.

Le propriétaire, Monsieur MOUGHAMIAN a présenté ce nouveau projet aux maire et adjoints.

9. Commémoration de Camerone

A l'occasion de la commémoration de Camerone, le 1^{er} Mai dernier, les élus ont été sollicités par Anim'Loisirs afin d'accueillir la Musique de la Légion Etrangère le vendredi 27 juin 2014 vers 17h30. Une cérémonie sera organisée au cimetière de La Balme Les Grottes, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

FIN DE LA SEANCE A 22H00